

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JANVIER 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 17 janvier 2025

L'an Deux Mil vingt-cinq,

Et le vingt-trois janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Catherine BILLAUD – Fanny VACHON - Sabine LEVASSEUR – Stéphane PITAVY – Sandrine BOUNAB – Franck PAJOT – Martine GACON – Maryse MONTASTIER – André AUROUX – Loïc MORDAN - Paméla ETIENNE – Thierry FANAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir : Yannick COITE à Francis NOUHANT – Julien DELUDET à Franck PAJOT

Secrétaire de séance : Delphine SUREAU

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Subvention4L Trophy

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire explique que la commune est adhérente au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier. La cotisation 2024 était de 70€ par visite. Dès 2025, la participation financière est fixée à 0,20% de la masse salariale de la commune.

Pour assurer la continuité du service, il est nécessaire de signer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** la convention d'adhésion au service de médecine préventive et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ATDA

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départemental de l'Allier (ATDA) est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

L'assemblée générale extraordinaire de l'ATDA a décidé d'adopter à l'unanimité la modification des statuts.

Le Conseil Municipal doit donner son avis par délibération sur cette modification statutaire.

Après présentation des modifications des statuts de l'ATDA et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les statuts modifiés de l'ATDA.

4 – AIDES VELOS

Monsieur le Maire propose de verser une aide aux quinnssainois pour l'achat de tout type de vélo adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de verser une aide forfaitaire (dans la limite de 2 par foyer fiscal) destinée aux Quinssainois pour l'acquisition de **tous types de vélos adultes achetés dans un commerce** sur le territoire de Montluçon communauté de la façon suivante :

- Vélo à assistance électrique (VAE) neuf : 200 €
- Vélo à assistance électrique (VAE) d'occasion : 100 €
- Vélo classique neuf : 100 €
- Vélo classique d'occasion : 50 €
- Vélo « spécial » à assistance électrique neuf, type vélo cargo, longtail ou adapté à situation handicap : 400 €
- Remorque vélo utilitaire ou remorque enfant : 50 € dans la limite de 50% du coût total
- Installation d'un kit d'électrification par un professionnel du territoire : 200 €

PRÉCISE que Montluçon Communauté verse les mêmes aides, **les aides cumulées de la commune et de Montluçon Communauté ne pourront donc pas être supérieures au montant d'achat,**

PRÉCISE que les crédits seront inscrits sur le budget 2025 à **hauteur de 3 000 €**,

PRÉCISE que l'aide sera versée sur présentation d'une facture.

5 – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT 7 : FORAGE ECOLE

Monsieur le Maire explique que par délibération du 28 mai 2024, les entreprises ont été choisies, concernant le Marché à procédure adaptée pour la rénovation énergétique de l'ensemble polyvalent, la salle verte et l'école. Cependant, le lot 7 – Forage a été déclaré infructueux et a fait l'objet d'une nouvelle procédure adaptée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 décembre 2024 pour l'ouverture des plis et le 23 janvier 2025 pour le choix de l'entreprise après négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le choix de l'entreprise proposé par la Commission d'Appel d'offres : **MAIA ENERGIE**, 1 rue de l'Antiquaille 69 321 LYON.

6 – TRAVAUX VESTIAIRES DU STADE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de rénovation et extension des vestiaires du stade de football, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre.

Ainsi, il propose de choisir le bureau d'études LACLAUTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** de choisir le bureau d'études LACLAUTRE 61 Quai Rouget de l'isle 03100 MONTLUCON pour la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation et extension des vestiaires du stade de football, pour un montant de 39 732 €HT.

Monsieur le Maire explique que sur le stade municipal, les bâtiments construits en 1980, sont vieillissants et ne correspondent plus aux normes actuelles : en terme de salubrité, de transition énergétique, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il présente le projet de rénovation des vestiaires existants et l'extension à l'aide de 5 containers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** le projet de rénovation des vestiaires existants et l'extension à l'aide de 5 containers,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide :
 - ↳ du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du dispositif Equipements sportifs d'un montant de **124 950 €**,
 - ↳ du **Conseil Régional** au titre du Contrat Région du territoire de Montluçon Communauté d'un montant de **90 000 €**,
 - ↳ de l'Etat au titre de la **DETR** dans le cadre du programme spécifique 6.1. La construction ou le gros entretien d'équipements communaux ou intercommunaux d'un montant de **100 000 €**,
 - ↳ de la **Fédération Française Football** d'un montant de **18 250 €**,
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget 2025,
- VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
		Financeurs	Montants HT	Taux
Travaux	322 500 €	Conseil Régional	90 000 €	21,61 %
Containers	39 000 €	DETR	100 000 €	24,01 %
Contrôles et divers	15 268 €	Conseil Départemental	124 950 €	30 %
Maitrise d'œuvre	39 732 €	Fédération Française Football	18 250 €	4,38 %
		Autofinancement	83 300 €	20 %
TOTAL	416 500 €	TOTAL	416 500 €	100 %

7 – SUBENTION 4L

Monsieur le Maire explique que le 4L Trophy est un raid humanitaire qui propose chaque année à des jeunes du monde entier, de participer à une aventure humaine, sportive et solidaire unique en Europe.

Anouck THOLY et Mathéo MENDES, deux quinssainois vont participer à ce raid du 19.02.2025 au 02.03.2025.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 300 € pour aider ces deux quinssainois à participer au 4L Trophy.

La secrétaire de séance
Delphine SUREAU

Le Maire,
Francis NOUHANT